

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois de mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Madame FARRIS Sandrine, Maire par intérim.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. BOULY Laurent, CHEVRIER Gilles, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, FIERIMONTE Sébastien, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. FOLLIET Frédéric (pouvoir à Mme FARRIS Sandrine)

Secrétaire de séance : M FERRE Jérémy

Mme Catherine MESSERE, Secrétaire de Mairie, est présente à la séance pour la rédaction des documents relatifs aux votes.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par Mme Sandrine FARRIS, Maire par intérim, qui déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Elle laisse ensuite la présidence de l'assemblée à M. Jean-Jacques LAUBLANC, doyen d'âge, qui détient l'ordre du jour du Conseil Municipal jusqu'à l'élection du nouveau maire. Il lui revient ainsi d'effectuer l'appel et d'inviter le conseil à procéder à l'élection du nouveau Maire de la commune qui a lieu à scrutin secret.

Mme Emmanuelle MATHEY et M. Gilles CHEVRIER sont désignés comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE (à bulletins secrets – la majorité absolue est requise)

M. Jean-Jacques LAUBLANC demande au(x) candidat(s) au poste de maire de se faire connaître.

M. Patrick LACOSTE propose sa candidature.

1^{er} tour : 8 voix pour M. Patrick LACOSTE

3 bulletins Blancs

M. Patrick LACOSTE est élu à la majorité absolue.

M. Patrick LACOSTE est proclamé Maire et prend la présidence de l'assemblée.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. Patrick LACOSTE propose d'organiser de manière différente le Conseil Municipal en le composant, d'un Maire, de 3 adjoints, d'un conseiller délégué « Bâtiment et voirie » et de 6 conseillers municipaux.

Trois commissions seraient ainsi mises en place :

↳ Commission Budget, Finances et Cadre réglementaire animée par le 1^{er} adjoint.

↳ Commission Gestion du territoire, du Patrimoine et de l'environnement animée par le 2^{ème} adjoint et assisté par le délégué « bâtiment et voirie ».

↳ Commission Scolaire, Sociale et Vie associative animée par le 3^{ème} adjoint.

Les conseillers municipaux se grefferont aux différentes commissions pour les faire vivre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle organisation.

ELECTION DES ADJOINTS (à bulletins secrets – la majorité absolue est requise)

Le Maire demande au(x) candidat(x) au poste de 1^{er} adjoint qui pilotera la commission « Budget, Finances et Cadre réglementaire » de se faire connaître.

Mme Sandrine FARRIS propose sa candidature.

Election du 1^{er} Adjoint :

1^{er} tour : 8 voix pour Mme Sandrine FARRIS
3 bulletins blancs
Mme Sandrine FARRIS est élue à la majorité absolue.

Mme Sandrine FARRIS est proclamée première Adjointe et prend ses fonctions.

Le Maire demande au(x) candidat(s) au poste de 2^{ème} adjoint qui pilotera la commission « Gestion du territoire, du Patrimoine et de l'environnement » et assisté par le délégué « bâtiment et voirie » de se faire connaître.

M. Frédéric DAVID propose sa candidature.

Election du 2^{ème} adjoint :

1^{er} tour : 8 voix pour M. Frédéric DAVID
3 bulletins blancs
M. Frédéric DAVID est élu à la majorité absolue.

M. Frédéric DAVID est proclamé deuxième adjoint et prend ses fonctions.

Le Maire demande au(x) candidat(s) au poste de 3^{ème} adjoint qui pilotera la commission « Scolaire, Sociale et Vie associative » de se faire connaître.

Mme Sylvie BUCHAILLARD propose sa candidature.

Election du 3^{ème} adjoint :

1^{er} tour : 8 voix pour Mme Sylvie BUCHAILLARD
3 bulletins blancs
Mme Sylvie BUCHAILLARD est élue à la majorité absolue.

Mme Sylvie BUCHAILLARD est proclamée troisième adjointe et prend ses fonctions.

INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AU CONSEILLER DELEGUE

M. Le Maire propose de conserver l'enveloppe indemnitaire votée à l'unanimité en juin 2020 lors de l'installation du précédent Conseil Municipal pour cette nouvelle organisation. Il fournit à chaque conseiller une copie décrivant la proposition de répartition des différentes indemnités entre le maire, les trois adjoints et le conseiller municipal délégué suivant l'indice N°1027.

Le Conseil Municipal approuve cette répartition à la majorité au vote à main levée (9 voix pour - 2 abstentions).

Le montant de l'indemnité du Maire sera de 19,90 % ; elle est calculée en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le montant des indemnités des Adjointes sera de 7,75 % ; elle est calculée en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le montant de l'indemnité du délégué « Bâtiment et voirie » sera de 2,15 % ; elle est calculée en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le maire présente et fait lecture de la charte de l'élue local composé de 7 points, le document est ensuite signé collectivement par l'ensemble des conseillers municipaux pour être conservé en mairie.

INFORMATIONS

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée **le vendredi 28 mai 2021 à 20h30.**

Le Maire invite les conseillers à profiter de ce laps de temps pour réfléchir afin de se positionner au sein des diverses commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.